

Pôle Vie Locale et Solidarité – Projet  
Social  
Service Archives-Documentation

Affaire suivie par Mme Aurélie DAVID  
Attaché territorial de conservation  
AD/TV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240314-DEC-2024-67-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/03/2024

## NOMENCLATURE : 08 - 09

### **DECISION RELATIVE AU RENOUELEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION DES AMIS DU MUSEE DU LOUVRE-LENS**

Le Maire de la Ville de LENS, Président de la  
Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date  
du 25 mai 2020 portant approbation des dispositions de l'article  
L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté n° 2022-2812 du 26 septembre 2022,  
portant délégation à des Adjointes au Maire,

Vu la délibération du conseil municipal en date  
du 15 décembre 2005 portant adhésion de la Ville de Lens à  
l'association des Amis du Musée du Louvre-Lens,

Considérant que le renouvellement de l'adhésion  
à l'association des Amis du Musée du Louvre-Lens nécessite la  
signature d'une décision,

## Décision n° 2024 - 67

### DECIDE

**ARTICLE 1** : Il est décidé le renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lens à  
l'association des Amis du Musée du Louvre-Lens, BP 244, 62305 LENS cedex, présidée par  
Madame Elisabeth WATINE. Cette association a pour rôle de fédérer et promouvoir les  
initiatives pour et autour du Louvre-Lens.

**ARTICLE 2** : La Ville de Lens verse à l'association des Amis du Musée du Louvre-  
Lens la somme de 100 € correspondant au montant de la cotisation annuelle.

**ARTICLE 3** : Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024.

**ARTICLE 4** : La présente décision sera publiée sur le site internet de la Ville  
[www.villedelens.fr](http://www.villedelens.fr) (rubrique actes administratifs).

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général Adjoint des Services de la Mairie, délégué à la Vie  
locale et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution des  
dispositions de la présente décision.

Fait en l'Hôtel de Ville, le 14 mars 2024

Pour le Maire,  
L'Adjointe déléguée à la Culture,  
Helène CORRE

